

Évry-Courcouronnes, le 22 septembre 2022

**DIVISION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ  
DIPER 1**

Jérôme Bourne Branchu,  
inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de l'Essonne

Réf. : 2022-DSDEN91-54

**Affaire suivie par :**

DIPER 1

Gestion collective administrative

Tél : 01 69 47 84 16 / 33

Mél : ce.ia91.diper1ga@ac-versailles.fr

à

Mesdames les inspectrices et Messieurs les  
inspecteurs de l'Éducation nationale

**Diffusion :**

Pour attribution : A Pour Information : I

Pour information

Mesdames les principales et Messieurs les principaux  
de collèges comportant une SEGPA

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs  
d'établissements spécialisés

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs  
d'écoles élémentaires et maternelles

Mesdames et Messieurs les enseignants

Pour attribution

	Circonscriptions		Divisions et Services de la DSDEN
A	ARPAJON		DARH
A	ATHIS-MONS		SAB
A	BRETIGNY		DIPER
A	BRUNOY		DIPE
A	CORBEIL		DOS
A	DRAVEIL		SECRETARIAT GENERAL
A	DOURDAN		CABINET
A	ÉTAMPES		CAAEE
A	ÉVRY		CHARGÉS DE MISSION
A	ÉVRY 2		EMIP
A	GRIGNY		PÔLE MEDICO- SOCIAL
A	LA FERTÉ-ALAIS	A	Lycées Publics
A	LES ULIS	A	Collèges Publics
A	LISSES	A	Écoles Publiques
A	MASSY		Lycées Privés
A	MONTGERON		Collèges Privés
A	MORANGIS		Écoles Privées
A	ORSAY	A	EREA
A	PALaiseau		Représentants des personnels
A	RIS-ORANGIS		Représentants des parents d'élèves
A	SAVIGNY		Représentants des collectivités territoriales
A	STE-GENEVIEVE		Représentants des personnels
A	VIRY		Représentants des parents d'élèves
A	ECOLE INCLUSIVE EST		Représentants des collectivités territoriales
A	ECOLE INCLUSIVE OUEST		
A	ESSONNE ECOLE INCLUSIVE		
A	MATERNELLE		

**Objet : CONGÉS ET AUTORISATION D'ABSENCES DES ENSEIGNANTS  
DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

**Références :** Se reporter à l'annexe 1

<b>POINTS CLES :</b> La présente note a pour objet de rappeler la réglementation en matière d'octroi de congés et d'autorisations d'absence.
<b>NOUVEAUTES :</b> Durée du congé d'adoption Modalités et durée du congé de paternité
<b>CONTACT en cas de difficultés :</b> BOUAK Vanessa – ce.ia91.diperga2@ac-versailles.fr WACH Séréna - ce.ia91.diper1ga@ac-versailles.fr

Vous trouverez, en pièces jointes, les annexes relatives aux références réglementaires, aux descriptifs des différents congés et autorisations d'absence, à un tableau récapitulatif ainsi que les formulaires de demande d'autorisation d'absence.

**Nature du document :**

- Nouveau  
 Modifié

**Le présent document comporte :**

Circulaire p. 1  
Annexe p. 20  
Total p. 21

Signé : Jérôme BOURNE BRANCHU